



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

MARCHE DES DENREES ALIMENTAIRES 2021/2022

TYPE DU MARCHE : marché à procédure adaptée (MAPA) conformément à la loi du Pays n° 2017-14 du 13 juillet 2017 portant code polynésien des marchés publics et de l'arrêté du 24 août 2017. Ce marché comprend : le présent CCP et le prévisionnel de commande des denrées alimentaires pour l'année scolaire 2021/2022.

OBJET: achat de denrées alimentaires du Lycée Hôtelier de Tahiti, pour l'année scolaire 2021/2022, pour la confection des repas servis à la cantine et aux différents restaurants.

I- CONDITIONS : Proposer un tarif unitaire TTC par denrée.
Les livraisons ont lieu du lundi au vendredi de 6H30 à 11H00.

La fourniture porte sur les produits alimentaires figurant dans l'état des besoins inclus dans le bordereau des prix unitaires avec une variation possible pour chaque lot de 20% en moins.

II - DESCRIPTIF TECHNIQUE DES FOURNITURES

1. Caractéristiques et qualité : se référer au document joint « marchés alimentaires 2021 »
2. Conditionnement (emballage, étiquetage)

a. Emballage

Pour tous les lots, les emballages devront être conformes aux normes françaises pour les productions françaises. Ils devront également être au plus près de la réglementation sur le développement durable et des critères de l'agenda 21, exemple.

Le conditionnement devra assurer une protection convenable du produit. Les matériaux utilisés doivent être propres et ne doivent pas causer d'altération aux produits.

b. Etiquetage

Chaque colis doit porter un étiquetage complet (y compris sur les emballages réutilisables) ou à défaut, chaque bon de livraison doit contenir l'intégralité des éléments suivants :

- nature du produit
- quantité
- race
- origine du produit (naissance, élevage, abattage, transformation)
- catégorie de classement
- numéro d'agrément
- date de conditionnement
- date limite de consommation

III- DUREE ET PRIX : Le marché sera applicable du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. **Les prix seront fixes pour la durée du marché.**

Le fournisseur s'engage à répercuter toute baisse de ses tarifs.

IV- FORME : **Marché à bons de commande émis par l'Etablissement**

Le candidat doit fournir une offre comportant le prix proposé et valant acte d'engagement.

V- COMPTABLE ASSIGNATAIRE : L'Agent Comptable assignataire est l'Agent comptable du Lycée hôtelier de Tahiti.

La facture est adressée au lycée Hôtelier de Tahiti, sans précision de nom propre. Les règlements seront effectués par virement administratif.

VI- DOCUMENTS A FOURNIR : A l'appui de son offre, anonymée avec mention «marché – ne pas ouvrir », qui doit être parvenue au plus tard, le **LUNDI 16 août 2021 à 12 HEURES à l'intendance du lycée**, le candidat doit fournir les documents suivants :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public,
- des documents et renseignements qui permettent à l'acheteur de vérifier son aptitude à exercer son l'activité professionnelle, ses capacités économique, financière, techniques et professionnelles.
- Il doit indiquer s'il a recours à d'autres entreprises.

VII- FACTURATION : A chaque commande, sur laquelle figure systématiquement les références bancaires nécessaires au virement administratif, avec rappel sur la facture du N° de bon de commande y afférent.

VIII- ATTRIBUTION ET EXECUTION :

Le marché sera **notifié aux titulaires, au plus tard le 23 août 2021** sur le site du lycée.

En cas de manquement aux clauses contractuelles, le marché pourra être résilié de plein droit, ce sans indemnité ; le titulaire en sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception.